

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le vendredi 9 juin 2023, à 17 h 00, au lieu habituel des délibérations et par visioconférence.

SONT PRÉSENTS : Mme la mairesse Céline Brindamour ainsi que les conseillers et conseillères M. Benjamin Turcotte, Mme Èveline Laverdière, M. Martin Lavoie, M. Jean St-Jules, Mme Sylvie Hébert et Mme Lisyane Morin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Me Sophie Gareau, directrice générale.

SONT ABSENTS : M. Maxime Gagné et M. Yvon Rodrigue.

Les membres du conseil présents formant quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2023-192

Nomination de Me Sophie Gareau à titre d'assistante-greffière par intérim aux fins de la présente séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE Me Sophie Gareau, directrice générale, soit et est nommée assistante-greffière par intérim aux fins et pour la durée de la présente séance extraordinaire et, à cet effet, puisse exercer tous les devoirs de la charge de greffière.

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le vendredi 9 juin 2023 à 17 h 00, au lieu habituel des délibérations et par visioconférence, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) prévoit « qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable »;

ATTENDU QU'UN incendie, le feu 297 (selon le numéro d'identification de la SOPFEU), hors de contrôle fait rage dans le secteur du Lac Matchi-Manitou;

ATTENDU QUE la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable, les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

ATTENDU QUE l'état d'urgence local a été déclaré par la mairesse Mme Céline Brindamour et qu'il y a lieu de le renouveler étant donné que la situation perdure;

RÉSOLUTION 2023-193

Déclaration d'état d'urgence local – renouvellement secteurs lac Villebon, lac Guéguen et lac Matchi-Manitou.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE soit déclaré l'état d'urgence sur le territoire de la Ville de Val-d'Or sur les secteurs lac Villebon, lac Matchi-Manitou et lac Guéguen, pour une période de cinq jours en raison d'un incendie, le feu 297 étant toujours hors de contrôle et faisant rage dans le secteur du lac Matchi-Manitou.

QUE la mairesse, Madame Céline Brindamour, soit et est habilitée à exercer les pouvoirs spéciaux indiqués aux paragraphes 1° à 6° de l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile*, auxquels la municipalité doit recourir pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes; ces pouvoirs constituant une action immédiate devant être posée pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes que la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2023-194

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 17h12.

Signé

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

Signé

**Me SOPHIE GAREAU, directrice générale
assistante-greffière par intérim**